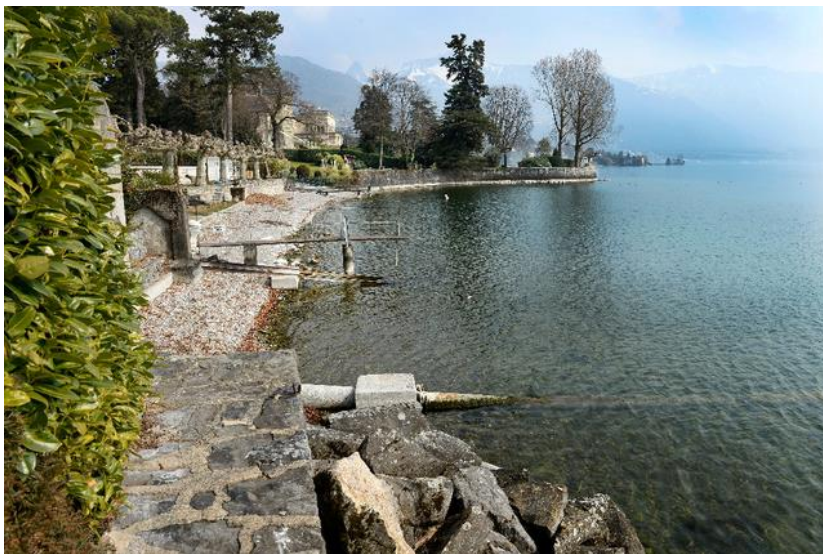


Le chemin pédestre au bord du lac est réalisable

La Tour-de-Peilz Film à l'appui, les défenseurs du projet démontrent que l'on peut, conformément à la volonté populaire, créer un sentier au bord du lac.



Selon la volonté du peuple, les rives boélandes, ici l'arrivée du chemin de la Becque, devraient être accessibles à toute la population

Image: Chantal Dervey

Par **Christophe Boillat** 01.09.2015

L'Association des Rives du Lac à La Tour-de-Peilz (ARL) a présenté hier son étude de faisabilité pour un chemin pédestre en bordure de lac sur la commune boélande. Un projet de sentier existe depuis 2004. S'il se réalisait, il permettrait de relier la pointe de la Becque à la plage de la Maladaire sur 2 km. La population de La Tour-de-Peilz s'est clairement prononcée en novembre 2010 pour la création du chemin. Mais le projet s'embourbe: aucun jalon n'a été posé depuis. «La faute en incombe à la Municipalité qui fait preuve d'inertie et de mauvaise volonté», fustige Geneviève Pasche, présidente de l'ARL.

Si vous avez loupé le début

Le serpent de mer «Sentier pédestre au bord du lac à La Tour-de-Peilz» est né il y a un peu plus de 10 ans. C'est en effet en 2004 qu'une motion, signée par 1300 signataires – essentiellement des Boélands – est déposée en faveur de l'ouverture des rives aux promeneurs. Un postulat confirme cette volonté en 2007 et va plus loin en demandant la création d'un chemin bordant la rive. Rien ne se passe jusqu'au 30 novembre 2010, date de l'acceptation par 54,8% d'habitants d'une initiative populaire. Près de deux ans plus tard, le Conseil communal vote sur un projet de faisabilité présenté par la Municipalité. La majorité de droite le refuse. Les promoteurs du chemin sont furieux. Ils estiment que l'Exécutif a mal ficelé son projet dans le but de rebuter les élus. Le PS et les Verts en appellent au Conseil d'Etat qui presse en août 2013 la Municipalité d'agir. En vain. L'Association des Rives du Lac, qui comprend plusieurs élus de gauche, continue de faire pression.

Pourtant, même le Conseil d'Etat a enjoint l'Exécutif (3 PLR, 2 socialistes), divisé sur la question, d'agir avec diligence.

Le syndic Lyonel Kaufmann a depuis annoncé qu'un préavis serait déposé à l'automne. «Nous avançons, mais péniblement. Nous attendons désormais l'avis de la Commission cantonale des rives du lac à qui nous avons transmis trois variantes proposées par un bureau d'études que nous avons mandaté», note l'édile.

Sans suite pour l'heure. Fin janvier de cette année, la Municipalité annonce qu'un nouveau préavis de faisabilité sera sur la table du parlement à l'automne. En attendant les conclusions de la Commission cantonale des rives du lac.

L'ARL a de son côté «pris le taureau par les cornes». Elle a mandaté un architecte, expert en aménagement du territoire, et un avocat pour l'aider dans son combat. «Nous voulions ainsi nous rendre compte par nous-mêmes des soi-disant difficultés à concevoir le chemin», poursuit Geneviève Pasche. Yves Filippozzi, l'architecte, a travaillé sur des plans officiels mis à disposition par les services de l'Etat.

Pas d'expropriation

L'ARL a réalisé un film qui retrace les 2 km existants, sur lesquels s'étalent une vingtaine de propriétés. La caméra indique les droits de passage existants en bordure des propriétés, le domaine public proprement dit et les parties privées; comme un petit port par exemple. «Il résulte que 36% du sentier est déjà réalisé, puisque au bénéfice de servitudes de passages, mais souvent condamnées par les propriétaires eux-mêmes. En outre, 18% du tracé sont des grèves, parties du domaine public et facilement empruntables. 5% encore sont aisément aménageables», détaille Yves Filippozzi.

Pour le reste, l'ARL propose de créer des passerelles fixées aux murs existants, de créer des petits ponts, des contournements. «L'idée est d'éviter de longues et coûteuses démarches d'expropriation. Avec notre étude et nos solutions, il n'y en aura tout simplement pas», assure Laurent Trivelli, avocat de l'ARL. Des matériaux légers, comme du métal galvanisé et des dalles en caillebotis sont imaginés. Le tout, y compris l'étude de faisabilité, n'excédera pas 1,5 million de francs, étalés sur quatre ans. Le Canton, via un fonds d'aménagement spécifique, en paiera la moitié. A titre de comparaison, le Collège Courbet sera démolé-reconstruit pour 31 millions, alors que le Musée du jeu sera rafraîchi pour 8 millions.

L'ARL projettera son film au public et répondra à ses questions, mercredi 23 septembre de 20 h à 21 h 30 à la Buvette des Remparts. (24 heures)

(Créé: 01.09.2015, 22h19)